

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 avril 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NEVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOULANGER René

Délibération n°2022-035

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT AMENAGEMENT ET VALORISATION DE L'ACCES LITTORAL DU PORT MORVAN (PLANGUENOUL) AVANT-PROJET</p>

L'aménagement de Port-Morvan fait partie du programme défini à la suite de l'étude globale réalisée en 2019 avec l'atelier INEX et qui comprend la requalification de 5 accès au littoral, dont :

- 2 ont déjà été aménagés : la Cotentin (2020), Béliard (2021),
- 3 restent à aménager : le Port-Morvan (2022), Saint-Maurice et le Vauglin (2023).

Il est envisagé pour ces 3 accès une candidature à l'appel à projets « France vue sur Mer », qui a largement financé (environ 40%) l'aménagement de Béliard. Les travaux éligibles concernent uniquement la revalorisation des espaces immédiatement attenants au sentier du littoral. Le calendrier de l'appel à projet impose une réalisation de ces travaux avant le mois d'octobre 2023.

L'aménagement de Port Morvan a pour objectif de requalifier l'accès à la mer, par :

- Un aménagement qualitatif du haut de plage, par la réalisation d'un parvis réservé aux piétons et aux vélos (une place PMR sera prévue), une harmonisation de la signalétique et du mobilier, ainsi qu'une rénovation des sanitaires existants. Il est également prévu un déplacement du GR34 et la réalisation d'une section du GR34 sur platelage pour le confortement de celui-ci
- Une requalification de l'aire de stationnement naturelle existante, notamment pour limiter l'impact visuel des campings cars par des plantations, installer du mobilier (boîtes vélos...) et sécuriser les piétons cheminant depuis la rue des Longs Sillons.

- La création d'une liaison douce à l'emplacement du Chemin du Bois, ancien chemin creux disparu à la suite du remembrement dans les années 1980, et qui permettra de relier les hameaux entre eux et faciliter les déplacements piétons dans le secteur,

Les travaux sont envisagés à l'automne 2022 et la maîtrise d'œuvre sera assurée par l'atelier INEX. Le montant des travaux au stade « avant-projet » est estimé à 216 078,00 € HT, dont :

- 153 752,00 € HT pour l'aménagement du haut de plage, la requalification du GR34 et la renaturation du parking existant ;
- 9 558,00 € HT pour des plantations sur l'aire de camping-car existante,
- 27 218,00 € HT pour l'aménagement du Chemin du Bois
- 25 550,00 € HT pour la voie : création d'une zone de rencontre et réalisation d'un cheminement piétons depuis l'esplanade jusque l'aire de stationnement.

Considérant la présentation, transmise aux conseillers,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement et de valorisation de l'accès littoral de Port Morvan,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associés à cet avant-projet à 216 078,00 € HT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les demandes d'autorisation administratives, qui pourraient être nécessaires,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **2 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **3 MAI 2022**

De l'affichage le **3 MAI 2022**

Pour le Maire,
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET